

Conseil Municipal

Séance du jeudi 27 juin 2024

Relevé des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 27 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

Emmanuel RIOTTE, Francis BLONDIEAU, Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Raphaël FOSSET, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre ROBBE, Patrick BONGRAND, Jean-Pierre PEAUDECERF, Brigitte MERCIER, Philippe MARME, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Jonathan STOCKER, Marie BLASQUEZ, Marie-Isabelle MIALOT, Claudette GAUDIN, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Isabelle CHAPUT	donne pouvoir à	Francis BLONDIEAU (jusqu'à son arrivée)
Sophie CUINIERES	donne pouvoir à	Philippe MARME (jusqu'à son arrivée)
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Jean-Pierre PEAUDECERF
Nora ANGLADE	donne pouvoir à	Lionel DELHOMME
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Pascale BECUAU
Aurélie COUSIN	donne pouvoir à	Jean-Pierre ROBBE
Jacqueline CHAMPION	donne pouvoir à	Raphaël FOSSET
Tony JUNG	donne pouvoir à	Didier DEVASSINE
Yves PURET	donne pouvoir à	Marie BLASQUEZ
Sandrine KOSTADINOV	donne pouvoir à	Brigitte MERCIER

ABSENT :

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre PEAUDECERF

19 présents points jusqu'au point 3
20 présents du point 4 au point 13
21 présents à partir du point 14

Question n° 1
Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de cette installation.

Question n° 2
Installation d'un nouveau Maire-adjoint

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, décide d'installer Monsieur Philippe MARME dans ses fonctions de 5^{ème} Maire-adjoint.

Question n° 3
Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 11 avril 2024.
-

Question n° 4
Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 14 mars 2024 par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question n° 5
Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- décide d'élire Monsieur Jean-Pierre PEAUDECERF membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offre ;
 - décide d'élire Monsieur Tony JUNG membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offre.
-

Question n° 6
Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Commission de Délégation de Services Publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- décide d'élire Monsieur Jean-Pierre PEAUDECERF membre titulaire de la Commission de Délégation de Services Publics ;
 - décide d'élire Monsieur Tony JUNG membre suppléant de la Commission de Délégation de Services Publics.
-

Question n° 7
Election d'un membre titulaire à la Commission des finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- décide d'élire Monsieur Philippe MARME, membre de la Commission des finances.
-

Question n° 8

Election d'un membre titulaire à la Commission des Travaux et d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- décide d'élire Monsieur Didier DEVASSINE membre de la Commission Travaux et Urbanisme.
-

Question n° 9

Indemnités du maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER)

décide d'autoriser Monsieur le Maire à compter du 1^{er} juillet 2024 à,

- appliquer les taux proposés ci-dessus pour les indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués ;
 - majorer de 20% ces indemnités, selon les articles L.2123-22 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes chefs-lieux d'arrondissement ;
 - appliquer la revalorisation automatique dans les mêmes conditions que pour les traitements de la fonction publique.
-

Question n° 10

Subventions 2024 aux associations : actualisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- décide d'octroyer les subventions comme proposées ci-dessus ;
 - décide d'actualiser le tableau des subventions versées aux associations ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 11

Tarifs municipaux 2024 – Ajouts et Modifications

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour »

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

- décide de réviser les tarifs en cours , qui seront applicables à compter de l'exécution de la délibération.
-

Question n° 12

Modifications du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

d'autoriser Monsieur le Maire à :

- modifier le tableau des effectifs comme énoncé ci-dessus ;
- créer 12 emplois saisonniers dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- adhérer au dispositif d'accueil de volontaires dans le cadre du SNU pour une mission d'intérêt général ;
- signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Question n° 13
Modification du régime indemnitaire : le non-cumul entre le RIFSEEP
et l'indemnité de régie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- décide d'instaurer la sujétion particulière de régisseur, dans le cadre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), selon les modalités exposées ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2025, visant à valoriser l'exercice des fonctions de régisseur de régies de recettes et / ou d'avances ;
 - décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 14

Modification du protocole-cadre sur l'organisation et la réduction du temps de travail :
l'annualisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

d'autoriser Monsieur le Maire à :

- modifier le protocole-cadre sur l'organisation et la réduction du temps de travail selon les modalités exposées ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
 - signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 15

Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le Groupement
des Centre de Gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

- décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « prévoyance » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et ALTERNATIVE COURTAGE / TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 1^{er} janvier 2025 ;
 - d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la Collectivité de Saint-Amand-Montrond et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher ;
 - décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la Collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « prévoyance » ;
 - décide d'instituer une participation financière à hauteur de sept euros bruts mensuels, par agent, pour le risque « prévoyance », à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
 - d'acquiescer, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion ;
 - décide de prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 16

Désaffectation du Couvent des Capucins : 44 avenue Jean Jaurès

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

- approuve la désaffectation l'ancien Couvent des Capucins ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 17

Déclassement du Couvent des Capucins : 44 avenue Jean Jaurès

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

- approuve le déclassement de l'ancien Couvent des Capucins ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 18

Cession d'un ensemble immobilier : 44 avenue Jean Jaurès et rue Bernard Rey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Dominique LARDUINAT, Sylvie OLIVIER) ;

- décide de céder à Monsieur Madame LAMBERT, un ensemble immobilier situé 44 avenue Jean Jaurès et rue Bernard Rey, sur les parcelles cadastrées respectivement BO 249 et BO 243 , au prix de 80 000 € ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 19

Cession de deux logements par la SA France Loire : 4 place Riobamba & 314 rue des Grands Villages

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de donner un avis favorable à la cession de ces logements ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.
-

Question n° 20

Cession de terrain : Lotissement « Les Séjots » - Lot n°7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de céder le lot ci-dessus cité, cadastré BK 679, sis 1 rue Fournier Demars, à Madame Gina RANDRIANAIVOARISON, au prix de 35 € le m², soit pour un montant de 31 010 € ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et les documents à intervenir.
-

Question n° 21

Déclassement de l'ancienne école maternelle du Vernet (nouvellement nommée « Espace Simone VEIL »)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- propose de déclasser l'ancienne Ecole maternelle du Vernet située 10 rue Victor Hugo, sur la parcelle cadastrée BM 293 pour partie, à Saint-Amand-Montrond ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.
-

Question n° 22

Déclassement de parcelles : Avenue du Général de Gaulle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- propose de déclasser de manière rétroactive à la date de signature des actes de vente en dates des 1^{er} septembre 1980 et 28 septembre 1999 et conformément aux conditions de l'article 12 de l'ordonnance citée précédemment, les parcelles initialement cadastrées AX 288 et AX 203 ayant appartenu à la Ville de Saint-Amand-Montrond, devenues les parcelles cadastrées BN 89 et BN 90 ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 23

Dénomination d'un espace public sis Cours Manuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de renommer l'actuel parking Jean Valette en « Espace Georges Kiejman » ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.
-

Question n° 24

Incorporation de deux parcelles dans le domaine public de la Ville et dénomination de voies sises abord du cimetière « Les Muriers »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide d'incorporer dans le domaine public de la Ville les parcelles cadastrées BN 18 et BN 20 et d'intégrer à la voirie communale existante 638 ml ;
 - décide de dénommer les voies situées aux abords du cimetière « Les Muriers » : « Rue des Grands Prés » et « Passage des Muriers » ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.
-

Question n° 25

Tarifs 2025 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- de valider l'application des tarifs ci-dessus, au 1^{er} janvier 2025 ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.
-

Question n° 26

Bail commercial SAS CRM LOISIRS : Virlay – Avenant n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- adopte l'avenant n°2 au Bail commercial signé entre la Ville et la SAS CRM LOISIRS ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents et avenants à intervenir.
-

Question n° 27

Règlement des études de l'École Municipale de Musique – Avenant n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- adopte l'avenant au règlement des études de l'École Municipale de Musique ;
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 28
Règlement intérieur de l'École de Musique – Avenant n°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- adopte l'avenant au règlement intérieur de l'École Municipale de Musique ;
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 29
Convention de partenariat avec la société PASS CULTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- adopte la convention de partenariat avec la Société par Actions Simplifiées « PASS CULTURE » ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents y afférents.
-

Question n° 30
Adhésion au PASS CULTURE – Harmonisation des tarifs de la saison artistique à la Pyramide des Métiers d'Art

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- adopte l'harmonisation de la tarification de la billetterie de la Pyramide des Métiers d'art selon les modalités énoncées ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.
-

Question n° 31
Recours au dispositif collecte/subvention de la Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de recourir au dispositif collecte-subvention de la Fondation du patrimoine ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.
-

Question n° 32
Modification du règlement du Prix Alain Fournier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- approuve l'avenant au règlement du Prix Alain Fournier ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 33
Contribution aux frais de scolarisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de fixer la participation par élève aux charges de fonctionnement des écoles et classes de maternelles à la somme de 1522 euros pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- décide de fixer la participation par élève aux charges de fonctionnement des écoles et classes d'élémentaires à la somme de 485 euros pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- décide de solliciter, sur cette base, les communes extérieures concernées afin qu'elles participent aux frais de scolarité supportés par la Ville ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir.

Question n° 34

Soutien d'un jeune pilote Saint-Amandois participant au « Tour de France aérien ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- accepte de parrainer Maximilien CAPPARELLI-MAHIAUD à hauteur de 400 € ;
 - et autorise le Maire ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce parrainage.
-

Question n° 35

Contrat Ville Centre – Avenant n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide le présent avenant ayant pour objet de modifier l'article 4.2 du contrat de Ville Centre 2022-2026 Communauté de communes Cœur de France, les communes de Saint-Amand-Montrond et Charenton-du-Cher ;
 - autoriser le Maire ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce parrainage.
-

Question n° 36

Garantie d'emprunt : Acquisition d'un immeuble commercial 29 rue Porte Mutin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- décide de délibérer dans les termes énoncés pour garantir l'emprunt destiné au bien situé 29 rue Porte Mutin ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir au contrat de prêt et à signer tous actes nécessaires à la réalisation de l'opération, qui seront passés entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Loire et la SEM.VIE.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

Saint Amand Montrond, le 27 juin 2024

L'intégralité du texte des délibérations peut être consultée sur la borne publique à l'accueil de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville depuis le 28 juin 2024.